

Code de transparence

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Wise World ISR (FR0013436664) est le premier fonds de la gamme WiseAM soumis au code de transparence et lancé le 2 décembre 2019.

2 Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

WiseAm : 31, rue des Poissonniers 92200
Neuilly sur Seine / www.wiseam.fr
Agrément AMF n° GP 11000028

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Les premières démarches ISR de WiseAM ont consisté à proposer des mandats de gestion investis dans des fonds externes qui prennent en compte des critères ESG.

Avec la création de Wise World ISR, WiseAM poursuit son effort d'intégration de l'ISR dans son offre.

Cette volonté s'inscrit donc aujourd'hui dans une démarche volontariste exprimée par les équipes de WiseAM et participe évidemment d'une volonté accrue de la part de nos clients de voir cette dimension être intégrée au processus d'investissement.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le formalisme de cette démarche s'inscrit à travers le lancement de ce premier fonds ISR. La page qui lui sera dédiée sur notre site internet (<http://www.wiseam.fr/produits-services/opcvm/wwisr/>) reprendra le descriptif de notre processus d'investissement).

Wise World ISR est un OPCVM investissant sur des ETF action dont les indices sous-jacents reposent sur des critères ESG.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds vise à :

- Réduire les risques ESG du portefeuille à travers une exposition sur des ETF globaux.
- Rechercher un impact sur les 17 critères de l'ONU à travers une exposition sur des ETF thématiques.

La démarche ISR de Wise World ISR s'appuie sur la recherche externe menée par les fournisseurs d'indice (MSCI, Solactive....).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les investissements portent sur des ETF dont la construction des indices sous-jacents repose sur les trois critères E, S et G.

Le fonds vise à investir au minimum 50% de son actif dans des ETF thématiques ayant un impact sur les 17 critères de l'ONU. Parmi ces ETF figurent des ETF dédiés à une stratégie bas carbone et aux énergies renouvelables qui visent à limiter les risques climatiques.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Un comité d'investissement couvre l'ensemble des portefeuilles gérés par WiseAM y compris les portefeuilles ISR.

Concernant les portefeuilles, deux gérants suivent les investissements sur les mandats dédiés à l'ISR et l'OPCVM Wise World ISR. L'univers d'investissement et les méthodes associées sont développés et suivis par l'ingénierie financière.

La conformité s'assure du respect des contraintes réglementaires et statutaires et de la formalisation des travaux de l'ingénierie financière et de la gestion.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Cf. point 2.5.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

WiseAM s'est doté d'une charte RSE qui vise à réduire l'impact de WiseAM sur l'environnement (Recyclage du papier, verre, cartouches d'encre et batteries, fournitures de bureau éco-responsables ou recyclés...).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

WiseAM a initié sa gestion ISR en 2018. Au 31/12/2018 celle-ci représentait un encours de EUR 2M à travers des mandats investis en OPC ISR.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2018, la gestion ISR est en cours de développement et est marginale dans les encours (moins de 1%).

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Wise World ISR, lancé le 2/12/2019 est le premier fonds ISR de la gamme.

3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

La philosophie d'investissement du fonds Wise World ISR vise à favoriser l'investissement thématique (minimum 50% de l'actif) sans privilégier un thème particulier.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse des ETF est réalisée par un collaborateur au sein de la société de gestion dont la mission est d'évaluer qualitativement les méthodologies de sélection ESG des indices sous-jacents des ETF ESG.

Les analyses spécifiques des critères ESG ne sont pas réalisées en interne mais sont externalisées auprès des équipes dédiées des fournisseurs d'indices.

Les analyses ESG peuvent être réalisées par les entités ci-dessous, liste susceptible d'évoluer :

- MSCI ESG RESEARCH INC.
- Solactive
- RobecoSAM
- Sustainalytics
- Bloomberg
- MSCI ESG CarbonMetrics
- Carbone 4
- CDP (ex Carbon Disclosure Project)
- Vigeo

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les investissements portent sur des ETF dont la construction des indices sous-jacents repose sur les trois critères E, S et G. Chaque fournisseur d'indice dispose d'une méthodologie qui lui est propre.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds vise à investir au minimum 50% de son actif dans des ETF thématiques ayant un impact sur les 17 critères de l'ONU. Parmi ces ETF figurent des ETF dédiés à une stratégie bas carbone et aux énergies renouvelables qui visent à limiter les risques climatiques.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

L'une des principales missions de l'analyste repose sur l'analyse qualitative des méthodologies d'évaluation des critères E, S et G des fournisseurs des indices répliqués par les ETF.

En l'occurrence, les points ci-dessous sont évalués :

- Moyens mis en place : La société propriétaire de l'indice ESG/ISR doit être un acteur majeur de la place financière au sens où elle doit disposer des ressources matérielles et humaines pour établir une évaluation détaillée des critères ESG. Concrètement, une équipe dédiée d'analystes ESG des sociétés doit exister leur permettant de mettre en œuvre leur propre modèle de notation ESG selon les préconisations des acteurs référents en la matière (ONU, UE, etc.).
- Transparence de la méthodologie de notation : Les sociétés propriétaires des indices doivent être en mesure de fournir de la documentation précise et transparente sur la méthodologie de construction de l'indice.
- Sélection des indices géographiques : Sur la base des évaluations ESG des entreprises, la méthodologie de construction d'indice doit appliquer une sélection des titres présentant les meilleures notes ESG de la catégorie (Best-in-class/Best-in-universe) afin de sélectionner les meilleurs éléments par secteurs d'activité non exclus en prenant en compte les trois critères E, S et G.
- Sélection des indices thématiques : WiseAM réalise une analyse qualitative des indices thématiques sur la base des 17 objectifs de développement durable édictés par l'ONU. WiseAM distingue les indices thématiques qui appliquent systématiquement des filtres ESG et ceux qui prennent en compte uniquement les objectifs de développement durable. La méthodologie mise en œuvre pour la construction de l'indice doit reposer sur un processus quantitatif basé sur un modèle de notation cohérent par rapport à la thématique.
- Règles d'exclusion implémentées : WiseAM évalue les règles d'exclusion appliquées par le fournisseur et les critères pris en compte sous le spectre de la typologie d'exclusion (normative, sectorielle, selon rating).

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les indices éligibles qui sous-tendent l'allocation du fonds sont revus à minima trimestriellement.

4 Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'univers des ETF éligibles à l'investissement est déterminé par la prise en compte des critères ESG dans la construction des indices sous-jacents et sous contrainte que l'ETF réalise une réplification physique.

Un programme de minimisation de la tracking error vis-à-vis de l'indice MSCI World Leader ESG est appliqué à l'univers des indices sélectionnés puis traduit en investissement sur les ETF correspondants.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Cf. point 2.4.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les ETF dont l'indice sous-jacent ne repose pas sur des critères ESG sont limités à 10% du fonds. Ils doivent cependant viser au moins un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

N/A.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Wise World ISR sera principalement investi, via des OPC (ETF avec une orientation investissement socialement responsable - ISR).

5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

L'univers des ETF éligibles est défini par l'ingénierie financière.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG de Wise World ISR ne fait pas l'objet d'évaluation.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

N/A.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Un reporting est réalisé mensuellement et mis en ligne sur le site de WiseAM.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Wise World ISR est un fonds de fonds. Ce type de gestion ne permet pas, pour l'instant, à WiseAM de développer sa politique de vote et sa politique d'engagement.



WiseAM
LA SAGESSE D'INNOVER

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 11000028 le 01/08/2011
SAS au capital de 850 000 €- SIREN 533 756 938 RCS Nanterre